



Législation

ARRÊTÉ DU 6 NOVEMBRE 1992 PARU AU JOURNAL OFFICIEL DU 30 JANVIER 1993

Article 2 : sont approuvées les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction inter-ministérielle sur la signalisation routière qui figurent sous le titre : «8^e partie : signalisation temporaire».

ARTICLE 122 C LIVRET, 8^e PARTIE : MATÉRIELS MOBILES

Le matériel routier mobile constitue un obstacle qui doit être particulièrement apparent.

Les véhicules travaillant habituellement sur la chaussée doivent porter une signalisation complémentaire conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1987.


DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 20 JANVIER 1987

Surfaces minimales pour véhicules : 0,80 m² soit :

Avant 0,16 m² - Arrière 0,32 m² - Latéral gauche et droit 0,32 m²

Disposition et surface

Arrêté ministériel du 20 janvier 1987



Positionnement
Avant : 2 bandes hor. (0,16 m²)
Côté : 2 bandes hor. (0,16 m²)
Arrière :
2 bandes horizontales
2 bandes verticales
Hauteur maximum : 1,5 m

Configuration
Largeur minimum : 0,14 m
Bandes rétro-réfléchissantes
Bandes blanches et rouges

Réglementation applicable à tous types de véhicules

LES KITS DE SIGNALISATION

Kangoo, Clio, Expert, Partner, C15, Berlingo...

Kit avant, arrière et classe I	Réf. KIT VL1
Kit avant, arrière et classe II	Réf. KIT VL 2
Kit avant classe I	Réf. KIT AVL1
Kit avant classe II	Réf. KIT AVL2

Master, Trafic, Boxer, C35, Jumper, Transit, Vito...

Kit avant, arrière et classe I	Réf. KIT VU1
Kit avant, arrière et classe II	Réf. KIT VU2
Kit avant classe I	Réf. KIT AVU1
Kit avant classe II	Réf. KIT AVU2

PRECISER LE TYPE DU VEHICULE APRES LA REFERENCE

Classe I

Classe II



LES ROULEAUX DE SIGNALISATION 3M

Rouleaux classe I

Rouleau 2 x 9 m x 14 Classe I	Réf. 2R 9x14 C1
Rouleau 2 x 9 m x 28 Classe I	Réf. 2R 9x28 C1
Rouleau 2 x 45 m x 14 Classe I	Réf. 2R 45x14 C1
Rouleau 2 x 45 m x 28 Classe I	Réf. 2R 45x28 C1

Rouleaux classe II

Rouleau 2 x 9 m x 14 Classe II	Réf. 2R 9x14 C2
Rouleau 2 x 9 m x 28 Classe II	Réf. 2R 9x28 C2
Rouleau 2 x 45 m x 14 Classe II	Réf. 2R 45x14 C2
Rouleau 2 x 45 m x 28 Classe II	Réf. 2R 45x28 C2

Rouleau ligne jaune pour véhicule pompier

Rouleau 11 m x 7 cm	Réf. BJ 11x7
Rouleau 45 m x 7 cm	Réf. BJ 45x7



HOMOLOGATION
CLASSE I
TPESC 87097

HOMOLOGATION
CLASSE II
TPESC 3113

BANDEAU



Existe en plusieurs dimensions ; autocollant ou magnétique.

PROSSED LONGUEPEE - Clairac - 81800 RASBASTENS

Mobile : 06 07 83 25 31 - Tél. : 05 63 33 72 29 - Fax : 05 63 33 87 04

EQUIPEMENT DE LA ROUTE - LUTTE HIVERNALE - BALAYAGE - NETTOYAGE - ASSAINISSEMENT

contact@prossed.com

SIRET : 351 887 567 000 11 - APE 511R - TVA : FR7335188756700011